

## **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « MUSIQUE DE FILM QUI DERANGE »**

### **DANS LE CADRE DU 6e RAMDAM FESTIVAL 2016**

#### **Article 1**

L'ASBL « Ramdam, le festival du film qui dérange » organise le dimanche 24 janvier 2016 à 13h (dans le cadre du 6e Ramdam Festival organisé du 18 au 26 janvier 2016), un jeu-concours intitulé « musique de film qui dérange ». Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est accessible à toute personne qui se trouvera le dimanche 24 janvier 2016 sur la grand-place de Tournai ou dans ses environs immédiats (lui permettant d'entendre le carillon du beffroi) entre 12h45 et 13h15. Clôture du jeu concours le 24 janvier à 14 heures. Ce jeu concours est doté de 15 lots (ou prix).

**Article 2** Ce jeu est réservé à toute personne physique à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille. Une même personne ne peut participer plusieurs fois au Jeu. En outre, il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail). La participation au Jeu s'effectue uniquement par remise du bulletin de vote dans l'urne qui sera placée à l'accueil du beffroi de Tournai, au plus tard le dimanche 24 janvier 2016 avant 14 heures. Etant précisé que : Les bulletins de participation seront à disposition des participants :

- 1- à l'office du tourisme de Tournai (place Paul-Emile Janson aux heures d'ouverture de celui-ci)
- 2- dans quelques commerces de la Grand-Place
- 3- distribué par des stewards sur la Grand-place le dimanche 24
- 4- à Imagix Tournai
- 5- Aucune participation par mail, courrier ne sera admise.

#### **Article 3**

1er PRIX : Une nuit pour deux personnes à l'hôtel Floréal, Mont-Saint-Aubert – Belgique valable jusqu'au 30 juin 2016 d'une valeur de 120€. Ce prix sera attribué à la personne ayant répondu correctement à la question principale et donné le nombre exact à la question subsidiaire ou celui se rapprochant le plus du nombre exact. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

2e au 6e PRIX : 1 livre « Découvrir Tournai » en français. Valeur : 12 €

3e au 15e PRIX : 1 grande bouteille de Double Enghien de la Brasserie de Silly d'une valeur de 10€.

**Article 4** Toute participation envoyée après la date limite de participation sera considérée comme nulle, de même que tout bulletin de participation photocopié, déchiré, raturé, illisible, surchargé, incomplet, déposé dans l'urne présente à l'accueil

du beffroi de Tournai. Aucune participation par courrier, mail, autres que celles prévues à l'article 2 ne sera prise en compte.

**Article 5** Il ne pourra y avoir qu'un seul bulletin gagnant, même nom, même adresse, même adresse mail.

**Article 6** Aucun échange ni contrepartie financière ne pourront être réclamés ni au Festival Ramdam ni à ses partenaires. Les personnes gagnantes devront se conformer au descriptif et règlement du jeu concours.

**Article 7** En aucun cas, ni le festival Ramdam, ni celle des partenaires ne pourra être recherchée, ni des indemnités réclamées, si ce jeu concours devait être écourté, modifié ou La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

**Article 8** Les personnes gagnantes autorisent par avance le Festival Ramdam à publier leur nom et/ou leur photographie en rapport avec le présent jeu-concours, sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

**Article 9** Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni transmissibles, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés. La société organisatrice du jeu décline toute responsabilité pour tout incident qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation.

**Article 10** Les personnes gagnantes seront prévenues par téléphone le jour-même. La personne gagnante du séjour devra se soumettre aux dates limites de réservation du séjour que le festival Ramdam et ses partenaires leur auront transmis. Les personnes gagnantes devront prendre contact auprès de l'Hôtel Floréal, et selon sa recommandation afin de réserver leur séjour. Pour les bouteilles de bière et les livres, les personnes gagnantes devront venir aller chercher à l'Office du Tourisme de Tournai, 1 place Paul-Emile Janson, aux heures d'ouverture de celui-ci ([www.visittournai.be](http://www.visittournai.be))

**Article 11** La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 12** Le présent règlement est aussi disponible gratuitement sur le site Internet [www.ramdamfestival.be](http://www.ramdamfestival.be)

**Article 13** La société organisatrice s'engage à ne pas utiliser les coordonnées des participants au jeu-concours à des fins commerciales.